

Conseil départemental du Val d'Oise
Direction de l'Action Culturelle
Service culturel du Château d'Auvers
Rue François Mitterrand
95430 Auvers-sur-Oise

**MARCHE PUBLIC
DE FOURNITURES ET SERVICES**

N°DAC	CHAT	2019	01
--------------	-------------	-------------	-----------

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

**Marché à procédure adaptée et à bons de commande en application
des articles 30 et 77 du Code des Marchés Publics
Accord-cadre multi-attributaires**

**Objet : Conception et conduite de visites pour le Château d'Auvers,
propriété du Conseil départemental du Val d'Oise**

Pouvoir adjudicateur :

Conseil départemental du Val d'Oise

Direction : Action culturelle

Service acheteur : Château d'Auvers

Personnes en charge du marché :

Isabelle Gabach (01.34.48.48.55 / isabelle.gabach@chateau-auvers.fr)

et Mélissa Ragonnet (01.34.48.48.43 / melissa.ragonnet@chateau-auvers.fr)

Objet du marché à procédure adaptée (articles 30 et 77 du Code des marchés publics) :

Conception et conduite de visites pour le Château d'Auvers, propriété du Conseil départemental du Val d'Oise.

La gestion du Château d'Auvers, site culturel et touristique du Conseil départemental du Val d'Oise, a été reprise en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2019. Le Château d'Auvers mène une action de service public dans le cadre de la politique culturelle du Département. Les missions du Château d'Auvers, nouvel équipement touristique et culturel du Département sont de :

- Entretien et valoriser le patrimoine architectural et paysager du Domaine de Léry, construit au XVII^e siècle ;
- Contribuer au développement touristique et culturel du territoire de la vallée de l'Oise, en lien avec les acteurs culturels locaux ;
- Valoriser le parcours culturel multimédia « Vision Impressionniste » et la collection départementale ;
- Concevoir et organiser des expositions temporaires et des événements culturels et artistiques au sein du Domaine de Léry, autour des thématiques liées à l'impressionnisme et au paysage ;
- Développer les divers pôles du Domaine : développer la location des espaces du Château pour diverses manifestations, tourisme, affaires, famille ;
- Proposer au sein de la boutique des produits valorisant le site, la vallée de l'Oise et l'impressionnisme ;
- Organiser des actions de médiation et des événements culturels à destination des groupes (primaires, collèges, lycées, centres de loisirs et adultes), ainsi que du public individuel (enfants, adultes, familles, etc.) pour faire découvrir ce patrimoine ;
- Participer aux événements culturels nationaux (« Nuit des musées », « Rendez-vous aux jardins », « Journées européennes du patrimoine », etc.).

Son projet s'articule autour de 2 axes principaux :

- la valorisation du patrimoine et de l'histoire de l'impressionnisme ;
- l'éducation culturelle et la sensibilisation des publics.

Partant de ces prérogatives, le présent marché multi-attributaires a pour objet la réalisation de prestations de conception et de conduite de visites guidées du domaine du Château d'Auvers, propriété du Conseil départemental du Val d'Oise à Auvers-sur-Oise.

Lot n°1 : visites guidées au Château d'Auvers :

- Conception de visites selon quatre axes principaux : patrimoine historique, architectural, artistique et naturel
- Conduite de visites au sein du parc du Château d'Auvers

Numéro de nomenclature des marchés publics (marchés de fournitures et services) :

NMP 77-19 (services d'animation culturelle, socioculturelle et de loisirs)

Missions du titulaire :

Le titulaire du marché à intervenir assurera les missions détaillées dans le BPU.

Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

Personnes en charge du suivi du marché au Conseil départemental du Val d'Oise :

Personnes en charge du marché :

Isabelle Gabach (01.34.48.48.55 / isabelle.gabach@chateau-auvers.fr)
et Mélissa Ragonnet (01.34.48.48.43 / melissa.ragonnet@chateau-auvers.fr)

Pièces constitutives du marché à intervenir :

- La proposition financière du candidat retenu, dûment datée et signée par le représentant légal du prestataire, sur le bordereau de prix unitaire (BPU) joint en annexe ;
- Les références / CV du candidat / Copie carte guide-conférencier ou équivalent.

Forme, Durée et Quantité des prestations pour le prestataire retenu :

Forme :

Le marché est passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée, à bons de commande, en application des articles 30 et 77 du Code des Marchés Publics.

Les montants en euros sont les suivants :

Sans montant minimum annuel

Montant maximum annuel : 24 900 € HT

Durée du marché :

Le marché est conclu pour une durée de 1 an. Il prendra effet à compter de sa notification aux prestataires retenus.

Quantité : Le Château d'Auvers, site culturel et touristique, a un visitorat essentiellement lié à la saisonnalité : 80% des visites auront lieu en « haute saison », à savoir entre le 15 mars et le 15 octobre.

Le Château d'Auvers table sur environ 100 à 150 visites guidées par an qui seront réparties entre les différents titulaires de ce marché multi-attributaires.

CONDITIONS ET MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

Généralités :

Les prestations sont réalisées conformément aux stipulations suivantes.

En cas de problèmes rencontrés, des réunions seront organisées, au Château d'Auvers, entre un responsable du Château et les prestataires titulaires du présent marché.

Toute modification des prestations incluses dans le présent marché fera l'objet d'un avenant et ne pourra être ordonnée que par le pouvoir adjudicateur.

Prise en compte du projet et de la politique de médiation du Château d'Auvers :

Le prestataire s'engage à prendre en compte la spécificité du site et du projet du Château d'Auvers. Les visites, quelles que soient leurs thématiques, seront conçues dans cette perspective.

Le prestataire agira dans la continuité et le respect de la politique de médiation menée au Château d'Auvers. Les visites sont conçues comme un outil de médiation servant de lien entre l'offre culturelle et touristique du site et les publics. Une réelle capacité d'adaptation aux profils des différents groupes et aux différentes typologies de publics est requise.

La mise en place de cette politique de médiation est assurée par l'intermédiaire du présent marché dédié aux prestations de conception et de conduite de visites. La diversité et la spécificité des publics du Château nécessitent d'avoir recours à plusieurs intervenants spécialisés selon les thèmes et/ou les langues demandées.

Modalités de visite guidées :

Les visites guidées ont lieu toute l'année, pendant les périodes d'ouverture du Château, tous les jours sauf le lundi, en semaine de 9h à 18h et le week-end de 10h à 18h. Fermeture annuelle (environ) du 20 décembre au 14 janvier.

Les visites guidées ont lieu sur place au Château d'Auvers (rue François Mitterrand - 95 Auvers-sur-Oise).

Les visites guidées à destination des groupes (une classe ou 30 personnes maximum) sont proposées sur réservation uniquement.

Les visites guidées durent en moyenne entre 1h et 1h30 (en fonction du rythme et des besoins du groupe). Le prestataire s'adaptera au public, à ses besoins et aux conditions de visites et d'interventions.

Réservations :

Les réservations de visites guidées sont assurées par les agents du Château d'Auvers qui gère le calendrier des réservations et les contacts avec les établissements scolaires, les responsables de groupes et les tour-operators.

Les dates et horaires des réservations des visites guidées sont définis et communiqués aux prestataires au plus tard 48 heures avant la visite par courriel. Le prestataire devra systématiquement accuser réception du courrier électronique de réservation en précisant le nom de l'intervenant qui conduira chaque visite et intervention.

Les annulations de visite peuvent être communiquées par le Château d'Auvers au prestataire au maximum 48 heures avant la date de la visite prévue par courrier électronique, sans contrepartie financière.

Toute annulation dans un délai inférieur de 48 heures entraînera le paiement de la visite due au prestataire qui était tenu de faire la/les visite(s).

Le prestataire s'engage à conduire la totalité des visites guidées commandées par le Château d'Auvers. Toute commande non honorée fera l'objet de pénalités (cf. article « Résiliation du marché et pénalités »).

Description des missions du titulaire :

Publics ciblés (liste non exhaustive) :

- Groupes scolaires (écoles, collèges, lycées, universités)
- Groupes périscolaires (centres de loisirs, etc.)
- Groupes adultes (touristes, associations sportives et de loisirs, retraités, etc.)
- Groupes de publics spécifiques (hôpital de jour, IME, associations d'insertion, personnes handicapés, etc.)
- Groupes de visiteurs étrangers
- Public individuel
- Public en situation d'handicap (mal-voyant, mal-entendant, etc.)

Langues parlées :

Dans le BPU annexé, le prestataire mentionnera les langues parlées (anglais, espagnol, japonais, chinois, coréen, allemand, italien, russe, mais aussi langue des signes, etc.). Il est entendu que les visites guidées réalisées dans une autre langue que le français doivent être parfaitement maîtrisées par le guide-conférencier.

Technique de médiation attendue :

Le prestataire s'engage à concevoir des visites guidées suscitant la participation « active » des visiteurs. Une attention particulière sera apportée à encourager l'échange et la discussion avec les publics, et les publics entre eux, à susciter le questionnement et la réflexion. Les visites guidées permettent ainsi une appropriation du site du Château d'Auvers par les publics.

Elles sont conçues comme des activités de découverte dont l'objectif est la sensibilisation à la thématique abordée choisie par lors de la réservation par le responsable de groupe (1- Parcours historique et patrimonial ; 2- Parcours botanique ; 3- Parcours Histoire de l'art) et la sensibilisation à l'art dans le cadre des expositions. Quelles que soient le thème de la visite, une introduction à l'histoire du château devra être faite en 1^{er} lieu pour chaque visite à chaque groupe.

Pour aider à construire le parcours et le discours de visite, il sera demandé à chaque guide-conférencier retenu dans le présent marché multi-attributaire de suivre une visite de présentation du site qui sera assurée par la directrice du Château d'Auvers pour le volet patrimonial et par la Cheffe des parcs et jardins pour la partie botanique. Cette visite devra être suivie par les guides-conférenciers et ces derniers devront reprendre les principaux thèmes, informations et points d'arrêts incontournables qui auront été présentées aux guides-conférenciers lors leurs propres visites guidées auprès des groupes ayant réservé auprès du Château.

Thématiques :

Le prestataire devra concevoir et conduire des visites guidées pour le Château d'Auvers selon trois axes principaux (merci d'indiquer dans le Bordereau des prix unitaires – BPU - si vous êtes en capacité de conduire une ou deux ou trois visite et en quelles langues et pour quels types de groupes) :

- 1- Patrimoine historique et patrimonial : sensibilisation à l'histoire du lieu de sa fondation à nos jours, à l'architecture, histoire des jardins, etc.
- 2- Patrimoine naturel : découverte du parc dans toutes ses dimensions : jardins, parc boisé, collections d'iris, jardin éphémère, etc.
- 3- Histoire de l'art : médiation des expositions présentées au Château d'Auvers, sensibilisation à la démarche des artistes exposés au sein du Château ou encore à l'histoire de l'impressionnisme ; Van Gogh et les peintres impressionnistes et Auvers, etc.

Les publics cibles, les thématiques précises et les durées des visites guidées à concevoir et à conduire sont précisés par le personnel du Château d'Auvers dans chaque bon de commande.

Passation de commande :

Les commandes sont passées au fur et à mesure des besoins par courriel après avoir consulté les titulaires du marché et leur emploi du temps.

Le Château d'Auvers, service gestionnaire de la dépense, demande par courriel la confirmation de la disponibilité du créneau du guide-conférencier qui dispose d'un délai de 24h maximum pour répondre et confirmer ou infirmer sa disponibilité au personnel du Château.

Le Conseil départemental du Val d'Oise définira et donnera l'ordre d'exécuter la prestation par l'émission d'un bon de commande.

Les bons de commandes seront signés par la Directrice du Château d'Auvers ou tout autre agent représentant le pouvoir adjudicateur et habilité à cet effet dans le cadre d'une délégation de signature.

Les bons de commande comportent les mentions suivantes : (liste non exhaustive)

- la référence du marché ;
- la date d'émission ;
- la désignation des prestations à fournir ;
- la quantité commandée, le cas échéant ;
- le délai d'exécution ;
- la désignation du service acheteur ;
- les consignes particulières ;
- le tarif applicable HT et TTC et le montant de la TVA.

Les bons de commande seront adressés par courriel.

Les bons de commande pourront être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché.

Délais :

Les prestations devront être livrées dans le strict respect des dates et des délais d'exécution précisés par le Château d'Auvers mentionnés sur chaque bon de commande. L'exécution de chaque prestation démarre à compter d'une date spécifiée dans le bon de commande.

En ce qui concerne les prestations de conduite de visites guidées, il est demandé au titulaire un délai de réponse maximum de **24 heures par mail ou par téléphone** aux sollicitations du Château d'Auvers.

Prix et règlement :

Le prix du marché sera unitaire (voir bordereau des prix unitaire).

Les prix du marché sont révisés annuellement, lors de la reconduction éventuelle du marché. La référence sera l'évolution de l'IPCH (Indice des prix à la consommation harmonisé) entre la date de notification du marché et la date anniversaire du marché, éventuellement renouvelé.

Le mode de paiement est le virement par mandat administratif pour une durée conforme aux dispositions du décret n°2008-1355 du 19 décembre 2008 modifiant l'article 98 du Code des Marchés Publics.

Le délai global de paiement est fixé réglementairement à 30 jours, à compter de la date de réception de la facture fournie par le titulaire au service comptable du Château.

Le règlement de la facture se fera selon les modalités suivantes :

Cette facture fera apparaître les prix HT et TTC, ainsi que l'intitulé et les coordonnées précises du prestataire.

La facturation se fera mensuellement, au vu des prestations commandées et réalisées le mois en cours. Cette facture pourra éventuellement regrouper plusieurs commandes.

Les factures devront être obligatoirement adressées à :

Conseil départemental du Val d'Oise
Château d'Auvers
Rue François Mitterrand

Le comptable assignataire des paiements est Monsieur le Payeur départemental.

Résiliation du marché et pénalités :

Le Conseil départemental du Val d'Oise pourra résilier le présent marché à procédure adaptée et ce, par lettre recommandée avec AR, si les prestations objet du présent marché ne sont pas réalisées selon les règles de l'art, et ne respectent pas la commande précise du Pouvoir Adjudicateur du marché. Dans cette hypothèse, le paiement des prestations déjà effectuées par le titulaire sera réalisé selon le taux d'exécution apprécié par le Conseil départemental du Val d'Oise.

En cas d'annulation de la visite du fait du prestataire, des pénalités seront facturées au prestataire à hauteur du montant HT du prix de vente de la visite.

Les pénalités seront appliquées à la suite d'un courrier ou courriel envoyé au titulaire et déduites du montant de la facture suivante.

Assurances :

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile et de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage et préjudice occasionné par l'exécution du présent marché.

Le candidat devra fournir :

- L'offre
- DC1 et DC2
- Attestations fiscales et sociales (*la société retenue devra transmettre le NOTI2 ou toute attestation correspondante*)
- Déclarations sur l'honneur (pour les sociétés de plus ou moins de 20 salariés) ci-après

Critères de choix du prestataire :

Le marché à procédure adaptée sera attribué à l'entreprise qui aura remis l'offre économiquement la plus avantageuse, en fonction des critères de jugement des offres ci-dessous annoncés et pondérés comme suit :

- Valeur technique – note de 0 à 10 - coefficient 3

jugée en fonction de la présentation par le candidat :

1. des moyens humains dédiés à la prestation (disponibilités), qualités et compétences du ou des intervenants (CV souhaité) / Copie de la carte de guide-conférencier ou équivalent.

- Caractère fonctionnel et adapté - note de 0 à 10 - coefficient 3

jugée en fonction de la présentation par le candidat :

1. d'un book détaillant les prestations antérieures dans le domaine culturel (patrimoine naturel et historique) - **noté de 0 à 5**
2. d'une note d'intention témoignant de la compréhension du projet culturel du Château d'Auvers et de la démarche envisagée pour l'intégrer dans la prestation - **noté de 0 à 5**

- Prix des prestations, au regard du bordereau de prix unitaire - noté sur 10 - coefficient 4

La note totale est sur 100.

Dans l'hypothèse où vous seriez intéressé(e) par la présente consultation, je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir votre offre, avant le jeudi 10 octobre 2019 à 15h, délai de rigueur.

Les offres devront être obligatoirement remises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception, soit (au choix) par courrier recommandé avec AR, ou par mail.

Les offres doivent être adressées à l'adresse suivante, à l'attention de :

Conseil départemental du Val d'Oise
Château d'Auvers
Rue François Mitterrand
95430 Auvers-sur-Oise

Ou par mail à
Isabelle Gabach : isabelle.gabach@chateau-auvers.fr

Dans le cadre de la présente consultation, en marché à procédure adaptée multi-attributaires, le Conseil départemental du Val d'Oise se réserve le droit de négocier avec le ou les candidats ayant remis une offre acceptable.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,
La Directrice de l'Action Culturelle

Attestation sur l'honneur

Entreprise occupant vingt salariés et plus

(conforme aux articles 43, 44 et 46 du code des marchés publics)

Je déclare sur l'honneur :

- que je ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir stipulée au code des marchés publics et à l'article 38 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 et de l'article 29 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

- être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1 à L5212-4 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

- ne pas avoir fait l'objet, depuis plus de cinq ans, d'une condamnation pour l'une des infractions prévues par les articles suivants : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 du code pénal, ainsi que par l'article 1741 du code général des impôts.

- que je n'ai pas fait ou que toute personne ayant agi sous mon couvert, présente dans mon établissement, n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8211-1, L8221-1, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

- ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.640-1 du code du commerce,

- ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens des articles L.653-1 à L.653-11 du code du commerce, ou d'une procédure équivalente régie en droit étranger,

- ne pas être admis en redressement judiciaire, au sens de l'article L.631-1 du code du commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché,

- avoir satisfait à l'ensemble de mes obligations fiscales et sociales telles qu'elles résultent du code des marchés publics ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

Pour les candidats employant des salariés :

J'atteste que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles du code du travail modifié par le décret n°2008-244 du 7 mars 2008 ou règles d'effet équivalent pour les candidates non établis en France.

A,..... Le.....

Signature

NB

1. Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate – Nom et qualité du signataire

2. Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée par un traducteur expert auprès des tribunaux (soit auprès des tribunaux français, soit auprès des tribunaux du pays du candidat) et dont le nom et l'adresse seront indiqués.

Attestation sur l'honneur

Entreprise occupant moins de vingt salariés

(conforme aux articles 43,44 et 46 du code des marchés publics)

Je déclare sur l'honneur :

- que je ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir stipulée au code des marchés publics et à l'article 38 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 et de l'article 29 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

- ne pas avoir fait l'objet, depuis plus de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 du code pénal, ainsi que par l'article 1741 du code général des impôts.

- que je n'ai pas fait ou que toute personne ayant agi sous mon couvert, présente dans mon établissement, n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8211-1, L8221-1, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

- ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.640-1 du code du commerce,

- ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens des articles L.653-1 à L.653-11 du code du commerce, ou d'une procédure équivalente régie en droit étranger,

- ne pas être admis en redressement judiciaire, au sens de l'article L.631-1 du code du commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché,

- avoir satisfait à l'ensemble de mes obligations fiscales et sociales telles qu'elles résultent du code des marchés publics ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

Pour les candidats employant des salariés :

J'atteste que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles du code du travail modifié par le décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

A,.....le.....

Signature

NB

1. Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate – Nom et qualité du signataire

2 Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée par un traducteur expert auprès des tribunaux (soit auprès des tribunaux français, soit auprès des tribunaux du pays du candidat) et dont le nom et l'adresse seront indiqués.